



Les documentalistes de l'Eure et Loir, réunis en Journée Départementale le 1^{er} juin 2004, ont mené une analyse collective sur la mise en œuvre d'un portefeuille de compétences pour les élèves.

Voici le fruit de leurs réflexions

Référentiel et portefeuille de compétences

Les participants souhaitent l'existence d'un référentiel de compétences, mais sont davantage réservés sur l'idée d'un portefeuille de compétence, avec comme principe une évaluation de même nature que le b2i pour l'informatique.

Parmi les difficultés mises en avant, qui rendent impossible l'évaluation des différentes étapes d'une démarche documentaire :

- le travail est en général par groupe
- les enfants peuvent travailler en dehors du CDI, chez eux ou en bibliothèque
- le professeur et le documentaliste ne sont pas observateurs pendant les séances, et ne peuvent à la fois évaluer et aider tous les groupes en passant de l'un à l'autre.
- l'objectif même d'une séance de recherche documentaire n'est pas d'observer les compétences des élèves, mais bien de leur dispenser toutes les aides méthodologiques indispensables selon les groupes, pour les faire progresser. Une fois le travail terminé, on peut évaluer le respect des consignes, mais pas la démarche.
- Une compétence maîtrisée en 6^{ème} ne l'est souvent plus en 3^{ème}, si il n'y a pas eu de réinvestissement
- s'il est intéressant pour les professeurs d'avoir en tête les différentes compétences mises en œuvre lors d'une recherche documentaire, il paraît impossible de les dissocier les unes des autres lors de la fabrication d'un exposé, par exemple.
- La charge de travail supplémentaire, si on doit saisir les compétences mises en œuvre et oui ou non acquises, pour chaque élève. L'expérience du b2i a bien montré les limites de ce système d'évaluation.
- Si un élève a rédigé un bon résumé en français à partir d'une photocopie en 5^{ème}, cela veut-il dire qu'il est capable de trouver un texte pertinent dans le CDI, sur le même sujet, en 3^{ème} ? L'intérêt réside dans la démarche prise dans son ensemble, et pas morcelée en mini-compétences non transférables.

La notion de politique documentaire semble plus intéressante à explorer dans l'immédiat.

Les documentalistes ont pour certains déjà formalisé des projets de formation adaptés à leurs établissements. Ils sont tous différents selon les établissements, dépendants des habitudes et de l'organisation de chacun.

Mais leur comparaison fait apparaître des ressemblances :

- Formation assez construite en 6^{ème}, avec utilisation des créneaux d'ATPE, ou d'heures d'étude, ou d'heures de cours. Une des collègues gère seule la formation des 6èmes sur des heures d'étude, mais le travail est réinvesti en fin d'année en histoire lors d'un travail d'exposé.
- Difficulté à poursuivre dans les autres niveaux avec des situations de recherche documentaire, tant que la nécessité de le faire n'est pas officialisée dans le projet d'établissement et dans la tête des enseignants.

Parmi les collègues qui ont mis en place des formations qui leur donnent satisfaction, revient la remarque suivante : **plus les élèves ont l'occasion de mettre en œuvre toutes les étapes d'une recherche documentaire, et plus les compétences sont solides.** Même si les situations de recherche documentaire sont très simples, et peu ambitieuses. Les activités sur un niveau entier ont la préférence de certains documentaliste, qui voient ainsi la solution pour qu'aucun élève ne passe au travers. Cela simplifie également les relations avec les collègues, les activités n'étant pas dépendantes des affinités.

Cependant, les documentalistes du groupe se sont dits très attachés à ce que l'organisation de la recherche documentaire soit différentes selon les établissements, et créés par le documentaliste avec ses collègues.

Le souhait a été exprimé que soit précisé aux établissements l'obligation de mettre en œuvre des situations de recherche documentaire dans tous les niveaux, davantage que l'obligation d'évaluer les compétences des élèves. Commençons par généraliser les situations de recherche documentaire à tous les élèves de chaque niveau, pour des petites situations de recherche. Un référentiel permettrait d'appuyer les demandes des collègues, qui souhaitent intégrer des activités documentaires après la 6^{ème}. Un b2i documentaire compliquerait les choses, alors que les politiques documentaires ne sont pas encore mises en place.